



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

commémoration du génocide arménien

Question au Gouvernement n° 1625

Texte de la question

## COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

**M. le président.** La parole est à M. Mohamed Laqhila.

**M. Mohamed Laqhila.** Hier encore, le 24 avril 1915, commençait le premier génocide du XXe siècle. Hier encore, le peuple arménien connaissait l'atrocité de la guerre. Débarqués à Marseille après avoir traversé le Liban, l'Égypte ou la Grèce, ils sont arrivés dans une France qui avait nourri leurs espérances. Celle-ci, dès le 25 mai 1915, dénonçait, par la voix de grandes figures nationales, le massacre des Arméniens dans l'empire ottoman.

Hier encore, à deux pas d'ici, la Nation rendait hommage au grand Charles Aznavour, figure nationale et ambassadeur de l'Arménie.

Et pourtant, je vous parle d'un temps que trop peu de gens connaissent ! Et pourtant, nombreux sont nos jeunes qui ne connaissent pas la tragédie arménienne !

Dès lors, monsieur le Premier ministre, n'est-il pas temps d'inscrire au calendrier officiel de la République française une journée nationale de commémoration du génocide arménien ? Cette promesse de campagne, le Président de la République l'a réitérée il y a un an, presque jour pour jour, devant le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France.

Plus généralement, n'est-il pas temps d'adopter une loi pénalisant la négation du génocide arménien ? Par-delà la dimension historique du sujet, il s'agit avant tout d'un combat philosophique, moral et éthique, posant la question de savoir quel siècle nous voulons pour nos enfants.

Désormais, ce combat pour la mémoire, la France doit le mener avec courage. Désormais, cette reconnaissance, nous la devons à nos concitoyens arméniens. Désormais, cette vérité, la France la doit aux générations futures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

**Mme Geneviève Darrieussecq**, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.* Monsieur Laqhila, vous interrogez le Gouvernement au sujet de la mémoire du génocide arménien, qui a commencé en 1915. Il s'agit d'un sujet douloureux et tragique.

La France a officiellement reconnu le génocide arménien par la loi du 29 janvier 2001. Depuis lors, elle a

constamment manifesté son attachement à faire en sorte que ce crime ne soit ni occulté ni oublié.

Je rappelle que le Président de la République s'est rendu à Erevan au mois d'octobre dernier, dans le cadre du sommet de la Francophonie. À cette occasion, il s'est rendu au mémorial du génocide arménien. Il y a réaffirmé que « la France portera le combat pour la vérité et de la reconnaissance ».

**Mme Valérie Boyer.** Il faut pénaliser le négationnisme !

**Mme Geneviève Darrieussecq**, *secrétaire d'État*. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit toutes ses initiatives visant à entretenir la mémoire du génocide arménien et à encourager les sociétés civiles arméniennes et turques à renforcer le dialogue à ce sujet.

Vous proposez l'instauration d'une journée nationale de commémoration, demandée par de nombreux citoyens. J'aimerais rappeler ici la distinction entre une journée nationale de commémoration et une journée de commémoration.

On dénombre en France onze journées nationales par an. Elles présentent un lien direct avec l'histoire de France.

Tel est le cas, par exemple, de la journée nationale de commémoration à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, ou de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France.

Ces onze journées figurent au calendrier annuel de la République française. Tel n'est pas le cas des journées de commémoration.

En tout état de cause, l'éventuelle instauration d'une telle journée ne pourra être décidée que par le Président de la République. À l'heure où je vous parle, monsieur Laqhila, je ne puis que vous indiquer qu'il le fera s'il le juge opportun, au moment qu'il jugera opportun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

**Mme Valérie Boyer.** Pénalisez le négationnisme !

## Données clés

**Auteur :** [M. Mohamed Laqhila](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1625

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

**Ministère attributaire :** Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 février 2019](#)